



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1633°

SÉANCE: 1er FÉVRIER 1972

ADDIS-ABEBA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1633)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil	1

22P.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT TRENTE-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, le mardi 1er février 1972, à 15 h 30.

Président : M. Rahmatalla ABDULLA (Soudan)

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1633)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil.

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil ont reçu le document S/10605, qui reproduit le texte d'une lettre en date d'aujourd'hui émanant des représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan et priant le Conseil d'inviter M. Johny Eduardo en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

2. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette demande.

Il en est ainsi décidé.

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit cet après-midi est le représentant de la République arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

4. M. AMRANI (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un grand honneur que d'assister à cette réunion spéciale du Conseil de sécurité et permettez-moi, au nom de la République arabe libyenne et de son dirigeant, le colonel Moamer al Kadhafi, chef du Conseil révolutionnaire, de rendre hommage aux membres du Conseil et de les féliciter des efforts qu'ils ont accomplis pour que cette réunion ait lieu au siège de l'Organisation de l'unité africaine.

5. C'est un grand respect qu'éprouve la République arabe libyenne à l'égard de la décision de tenir cette réunion en Afrique, et elle pense qu'il serait nécessaire à l'avenir de tenir d'autres réunions de ce genre en Afrique pour aider à la solution des nombreux problèmes qui se posent à ce continent. De plus, nous estimons que les pays africains attendent — et méritent — une attention plus soutenue de la part de la communauté mondiale.

6. La République arabe libyenne a toujours appuyé — et continuera d'appuyer — toutes les recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité qui tendent à éliminer le colonialisme, le racisme et l'oppression. Elle considère que toutes les résolutions adoptées à cet effet servent l'humanité ainsi que la liberté et l'intégrité de tous les pays intéressés.

7. La République arabe libyenne, qui a invité le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à siéger à Benghazi entre le 12 et le 19 janvier 1972 et lui a accordé son patronage, réitère ses obligations et engagements envers tous les mouvements de libération dans le monde, principalement en ce qui concerne le Zimbabwe, l'Azanie, la Namibie, l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau). Elle continuera d'appuyer pleinement la lutte héroïque des mouvements de libération et respectera intégralement toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les concernant.

8. La République arabe libyenne s'estime entièrement liée — et en fait elle l'est — avec les Etats frères d'Afrique dans leur lutte pour la liberté, car elle se considère comme un aile pour les combattants de la liberté et pour ceux qui luttent pour leurs besoins fondamentaux.

9. En tant qu'Etat révolutionnaire, la République arabe libyenne souhaite déclarer que toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité seront nulles et non avenues à moins qu'elles ne soient assorties de mesures concrètes et énergiques en vue de l'application effective de ces résolutions.

10. Nous sommes tous conscients du fait que nombre de pays d'Afrique luttent aujourd'hui pour leur indépendance; certains luttent contre la discrimination raciale et pour l'adoption du régime de la majorité et d'autres encore luttent pour obtenir un meilleur mode de vie et une stabilité économique. Cependant, chaque jour, nous constatons les efforts importants faits par les colonialistes, les impérialistes et les socio-impérialistes pour entraver la lutte des combattants de la liberté, soit par des actes de

subversion soit par des moyens de conspiration. A notre sens, ce sont là des actes immoraux et inhumains.

11. Nous sommes également aujourd'hui en Afrique les témoins d'une forme de conspiration très grave contre les pays africains dont l'objet est de troubler les relations, de semer la méfiance et la haine entre les pays d'Afrique.

12. Les pays africains ont des problèmes communs, des buts et des objectifs communs; par tradition, aucune puissance extérieure n'a pu provoquer la scission entre les peuples d'Afrique, quel qu'ait été son acharnement.

13. L'Afrique souffre et continuera de souffrir de ce que nous appelons les infiltrateurs. Permettez-moi de poser quelques questions. Qui a divisé notre continent en régions : le nord, le sud, l'est, l'ouest, le centre-est et le centre-ouest ? Il est certain que ce sont les infiltrateurs. Qui va bénéficier des scissions et des frictions entre les Etats africains ? Qui met des obstacles sur le chemin de la liberté et de l'unité des pays africains ? Sans aucun doute, les infiltrateurs. Mais l'Afrique est très consciente du fait que la plupart de ses problèmes viennent de l'extérieur.

14. La République arabe libyenne souhaite prendre note du fait qu'un grand nombre de résolutions très pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité ont grandement satisfait les groupes de nations ou les individus qui se font les défenseurs de la liberté à travers le monde. Mais, à notre grand regret, nous devons constater que ces résolutions n'ont jamais été appliquées à cause des intérêts contraires des grandes puissances.

15. Nous souhaitons fermement assister un jour à l'élimination de cette lutte entre les grandes puissances et de ce partage du monde en zones d'influence, qui ne servent ni la cause de la libération de l'Afrique ni les intérêts des autres pays du monde.

16. La République arabe libyenne demande instamment aux grandes puissances de modifier dès maintenant cette attitude insensée qui consiste à considérer la carte du monde en zones d'intérêts et d'influence, si elles désirent sincèrement remplir leurs obligations vis-à-vis des pays qui souffrent de l'humiliation, de la ségrégation et de l'oppression. Ce n'est qu'à cette seule condition que l'Afrique peut espérer résoudre ses problèmes.

17. Enfin, je tiens à remercier profondément le Gouvernement et le peuple éthiopiens des grands efforts qu'ils accomplissent pour que cette réunion constitue un véritable succès pour l'Afrique.

18. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entendre les déclarations de personnes mentionnées dans le document S/10602/Rev.2, adopté et modifié au cours de notre séance de ce matin. Permettez-moi de rappeler que nous ne disposons que d'un temps limité. Je voudrais par conséquent prier les orateurs de limiter leurs interventions à 20 minutes au maximum.

19. Le prochain orateur invité aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire est M. Mueshihange. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. MUESHIHANGE (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'être autorisé à prendre la parole à cette réunion historique du Conseil de sécurité, la première de ce genre qui soit tenue sur le continent africain. Tout d'abord, au nom de la SWAPO (South West Africa People's Organization) et du peuple namibien, je voudrais exprimer ma profonde et chaleureuse gratitude à Sa Majesté Impériale, au Gouvernement et au peuple éthiopiens, qui ont permis la tenue de cette réunion historique dans cette grande capitale de l'Ethiopie. Le président Ould Daddah de la République islamique de Mauritanie, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, mérite notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'il a faits et la contribution qu'il a apportée à la réalisation de cette rencontre du Conseil de sécurité en Afrique. De plus, je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas ma reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le camarade Diallo Telli, dont les efforts inlassables et le dévouement à la cause de la libération de l'Afrique sont sans précédent. En outre, monsieur le Président, permettez-moi de vous dire toute l'estime que j'ai pour vous en tant que président du Conseil de sécurité en raison de la brillante carrière que vous avez menée dans votre pays et pour le dévouement dont vous avez fait preuve dans la lutte de libération en Afrique et partout ailleurs dans le monde.

21. Ce n'est pas la première fois qu'un Namibien a l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. En fait, Sam Nujoma, président de la SWAPO, s'est vu accorder le privilège dans le passé de s'adresser au Conseil. Il est important de noter à ce stade que l'affaire de la Namibie a été l'une des questions les plus brûlantes dont ait été saisie l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté résolution sur résolution, mais sans grand résultat, car nos oppresseurs s'opiniâtraient dans leur refus de s'y conformer et ont trouvé le moyen de faillir délibérément à leurs obligations en n'accordant pas au peuple namibien son droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance. Les souffrances des Namubiens opprimés par le système diabolique de l'*apartheid* sont trop connues des membres du Conseil pour que je les décrive en détail. Mais je ne cesserai jamais de répéter à la communauté internationale la gravité de l'oppression à laquelle est soumis mon peuple et qui est exercée sans pitié par les apôtres fascistes de la suprématie blanche.

22. Bien que le Ministre des affaires étrangères raciste de l'Afrique du Sud, M. Hilgard Muller, ait déclaré au Conseil de sécurité en septembre 1971 [1584ème séance] que la paix règne au Sud-Ouest africain et que ceux qui parlent d'oppression et de répression au Sud-Ouest africain sont mal informés, l'année 1971 a été marquée en Namibie par des activités antisud-africaines plus intenses que jamais. A l'appui de sa thèse, M. Muller a mentionné les déclarations de certains journalistes qui avaient visité la Namibie sur l'invitation du Gouvernement sud-africain et qui, à la suite de renseignements erronés transmis par le gouvernement

raciste et ne comprenant pas le peuple namibien, ont écrit des articles dictés ou censurés par l'Afrique du Sud. Au lieu de s'assurer l'appui du peuple namibien, le gouvernement fasciste se sert de journalistes internationaux réactionnaires non seulement pour leurrer l'opinion publique mondiale quant à l'appui qu'il recueille auprès des Namubiens, mais encore pour masquer ses crimes odieux de discrimination raciale, d'exploitation économique et d'oppression politique.

23. En outre, avant d'aller plus loin, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'attitude ou plutôt la position prise par certains pays occidentaux puissants, dont certains sont membres du Conseil. Pour eux, tant que l'Afrique du Sud sera capable de protéger les investissements étrangers, tant que l'oppression des Africains en Namibie et en Afrique du Sud permettra aux sociétés internationales de réaliser d'énormes bénéfices, non seulement l'Afrique du Sud doit continuer à se maintenir en Namibie pour opprimer ce pays, mais encore elle mérite qu'on lui fournisse des armes modernes pour maintenir indéfiniment sa domination coloniale.

24. Les arsenaux de l'Afrique du Sud sont renforcés par les armements modernes que lui vendent ses principaux partenaires commerciaux, qui ne sauraient nier ce fait devant le Conseil de sécurité. En outre, l'augmentation des investissements étrangers en Namibie a bien montré que la résolution 283 (1970) du Conseil a été grossièrement violée et, par conséquent, n'a pas atteint son but. En effet, dans cette résolution, le Conseil de sécurité demandait à tous les Etats

“de n'accorder à leurs ressortissants ou aux sociétés qui ne sont pas placées sous leur contrôle direct aucun prêt officiel, aucune garantie de crédit et aucun autre appui financier qui serait utilisé pour faciliter les rapports ou les échanges commerciaux avec la Namibie”

“de décourager leurs ressortissants ou les sociétés qui ne sont pas placées sous leur contrôle direct d'effectuer des investissements ou d'acquiescer des concessions en Namibie et, à cette fin, de n'accorder à de tels investissements aucune protection contre les revendications éventuelles d'un futur gouvernement légal de la Namibie”.

Jusqu'ici, parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, seuls les Etats-Unis d'Amérique se sont montrés disposés à appliquer la résolution 283 (1970). Nous notons cependant avec un profond regret que les sociétés américaines continuent de participer à l'exploitation de la richesse nationale de la Namibie et que le Gouvernement américain a fait bien peu de chose, en admettant qu'il ait fait quoi que ce soit, pour décourager ses sociétés de prendre leur part des énormes bénéfices réalisés par les pays occidentaux au détriment des Namubiens opprimés.

25. Je le répète, les profiteurs de l'Occident se soucient fort peu des souffrances des Namubiens tant que leurs intérêts commerciaux sont protégés. Ce sont ces puissances qui non seulement encouragent l'Afrique du Sud à faire fi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais encore aident les racistes économiquement et militairement.

Le peuple namibien ne l'ignore pas, et l'avenir montrera ce dont nous sommes capables pour détruire le mythe selon lequel l'Afrique du Sud est en mesure de maintenir la stabilité dans le Territoire.

26. Inutile de le dire, en dépit des multiples résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'Afrique du Sud lui demandant de coopérer avec l'Organisation pour résoudre le problème namibien, *apartheid*, les bantoustans, les lois sur l'enseignement bantou et sur les laissez-passer, les décrets sur le terrorisme et les autres législations d'oppression sont toujours en vigueur en Namibie. En d'autres termes, toutes les résolutions de l'ONU ont été trop faibles pour faire entendre raison à l'Afrique du Sud. L'Organisation n'a plus d'autres recours que de frapper l'Afrique du Sud dans ses forces vives. Il faut lancer un ferme avertissement à ceux qui s'amuse à opposer leur veto à toute mesure rigoureuse contre l'Afrique du Sud, car le peuple namibien n'est plus disposé à servir les intérêts de ceux qui se font un devoir de soutenir la cause de nos ennemis. Comme le prouvent les événements actuels en Namibie, nous irons plus loin que les grèves des travailleurs pour lutter contre les intérêts étrangers qui font obstacle à notre accession à l'autodétermination et à la liberté.

27. Pour en revenir à l'affirmation que l'Afrique du Sud maintient la paix en Namibie à la plus grande joie de la population, je voudrais rappeler au Conseil de sécurité ce qui se passe actuellement en Namibie. Après surtout la décision de la Cour internationale de Justice¹, à l'effet que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale, le peuple de Namibie s'est dressé comme un seul homme pour démentir l'affirmation que l'Afrique du Sud est bienvenue dans le Territoire.

28. Outre la révolution menée par les Namubiens à travers la SWAPO, de nombreux Namubiens s'efforcent de tenir l'Afrique du Sud en échec par des moyens pacifiques. Je veux parler des étudiants, des enseignants, des dirigeants ecclésiastiques, auxquels sont venus se joindre récemment les ouvriers. Tous ces groupes importants, qui peuvent exercer une pression, ont réfuté par un “non” retentissant l'affirmation que la Namibie veut la présence sud-africaine. Ils ont exigé que l'Afrique du Sud retire son administration de la Namibie, où elle se trouve illégalement. Si, dans le passé, nos oppresseurs ont profité du silence de notre peuple et ont soutenu que l'actuelle administration les comblait d'aise, ce temps est révolu. La voix de notre peuple se fait entendre dans le monde entier et ses idéaux s'expriment par le truchement de ses activités anticolonialistes.

29. En outre, maintenant, les travailleurs namubiens sont en grève – et je veux parler des travailleurs de tous les groupes ethniques de la Namibie, non pas seulement des Ovambos, comme le prétendent les moyens d'information sud-africains. Ces nouvelles fallacieuses ont pour but de

¹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

montrer au monde que les travailleurs namubiens ne sont pas unis. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Quoi qu'il en soit, une tentative a été faite pour diviser les travailleurs sur des bases ethniques, mais elle a échoué car les travailleurs hereros, namas et damaras se sont refusés à devenir les victimes de la règle "diviser pour régner". Pour être plus précis, le 18 décembre 1971, M. M. C. Botha, ministre de l'administration et du développement bantous d'Afrique du Sud, s'est rendu par avion en Namibie pour s'entretenir avec le prétendu Ministre principal damara quant à la possibilité de forcer les Damaras à reprendre le travail; or 15 personnes seulement se sont rendues à la réunion où M. Botha et son ministre fantoche bantoustan devaient prendre la parole. Autrement dit, les tactiques coloniales de la règle consistant à "diviser pour régner" ont complètement échoué. Après son échec auprès des Damaras, M. Botha s'est rendu à Grootfontein, où il a remplacé la SWANLA (South West African Native Labour Association) par de nouveaux organes qui joueront le même rôle qu'elle, mais sous un nom différent. En outre, les dirigeants de la SWANLA ont cherché à imposer un accord aux chefs fantoches bantoustans sans consulter les travailleurs. Mais ces fantoches se sont refusés à toute concession pouvant provoquer la colère des travailleurs, de sorte que l'impasse continue alors que les grèves se poursuivent.

30. N'ayant pu faire cesser les grèves par des intrigues, le Gouvernement sud-africain a eu recours à la force. Ainsi, quelque 2 000 soldats ont été transportés dans la seule région du nord, avec l'ordre d'abattre quiconque encouragerait les grévistes à persévérer. En raison des manœuvres d'intimidation et de provocation commises par les soldats, il y a déjà eu effusion de sang. Au moment où je vous parle, au moins huit personnes ont été tuées, plusieurs ont été blessées et 120 sont détenues dans la région du nord, et cela est dû au fait que les soldats sud-africains ont provoqué les gens afin de trouver une excuse pour les abattre et les tuer.

31. Pendant ce temps, les dirigeants ouvriers se trouvent aussi derrière les barreaux; des hommes d'église, des enseignants et des étudiants sont sujets à une surveillance constante et à des actes d'intimidation. En fait, un missionnaire allemand qui est actuellement dans cette salle a été expulsé du pays en raison de ses activités contre l'apartheid. En présence de 2 000 soldats dans la seule région du nord, et en raison du fait que les travailleurs qui demandaient à rentrer chez eux ont été expédiés ailleurs à la pointe du fusil, la tension en Namibie est très grave et la situation y est critique.

32. Entre autres choses, les travailleurs ont demandé le retrait du gouvernement illégal sud-africain de la Namibie, l'abrogation de toutes les lois racistes et l'indépendance pour la Namibie sur la base de "à chacun une voix". Mais les faits ont été délibérément déformés pour faire croire que les travailleurs s'opposaient seulement au régime des contrats de travail. Comme toutes les tentatives pacifiques et les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont été incapables d'apporter un changement digne de ce nom en Namibie, le peuple namibien a eu recours à la lutte armée. Nos oppresseurs ont reconnu ouvertement nos activités militaires et ont été jusqu'à menacer d'envahir la République indépendante voisine de Zambie, notre ennemi

se trouvant militairement incapable d'empêcher nos combattants de faire des morts et des blessés parmi ses soldats.

33. Il est évident qu'il n'y aura pas de paix et de sécurité en Namibie tant que les autorités sud-africaines s'y trouveront. A l'extérieur, il n'y aura pas de paix et de sécurité en Afrique australe tant que l'Afrique du Sud non seulement menacera d'envahir des Etats pacifiques mais ira même jusqu'à poser des mines sur le sol zambien. Nous ne luttons pas de l'extérieur de la Namibie. Nous luttons en Namibie et de l'intérieur de la Namibie. Trop faible pour nous arrêter, l'Afrique du Sud a prétendu que nous luttons de l'extérieur et qu'elle pouvait donc commettre des agressions contre un autre Etat.

34. Avant d'aller plus loin, je voudrais saisir cette occasion pour dire sérieusement aux pays qui ont des intérêts économiques en Namibie que, dorénavant et jusqu'à la libération de la Namibie, nous rendrons les choses très difficiles aux investisseurs étrangers qui profitent de notre oppression pour y exercer leurs activités. Par conséquent, je préviens le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France, le Canada et d'autres pays qui ont de gros intérêts économiques en Afrique du Sud et en Namibie qu'à partir de maintenant leurs sociétés qui y exerceraient des activités le feront à leurs risques et périls. De même que nous pouvons provoquer l'arrêt de l'économie par la grève et que nous pouvons mettre en pièces les soldats ennemis, de même nous pouvons, en fait, saboter toute entreprise industrielle en Namibie. Le mythe selon lequel l'Afrique du Sud est suffisamment puissante pour garantir la sécurité des sociétés internationales a déjà été détruit. Si quelqu'un nourrit encore de telles idées, il fait fausse route.

35. La situation étant maintenant critique en Namibie en raison de l'absence de paix et de sécurité à l'intérieur de ce pays, mettant en danger des vies humaines, et la paix et la sécurité internationales étant menacées en raison de l'agression commise par l'Afrique du Sud contre les pays épris de paix, la SWAPO propose au Conseil de sécurité de prendre les mesures suivantes.

36. Premièrement, nous croyons savoir que le Conseil a l'intention de faire une déclaration commune sur tous les problèmes figurant à son ordre du jour, mais nous tenons à rappeler aux membres du Conseil que le soulèvement du peuple namibien doit retenir une attention spéciale. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de tenir sérieusement compte de la situation qui existe actuellement en Namibie et d'adopter des mesures spéciales et vigoureuses visant à régler les problèmes de la Namibie, qui exigent un nouvel examen spécial et urgent de la part du Conseil. Actuellement, l'héroïque peuple de Namibie, luttant pour le salut national de la Namibie, est massacré, menacé, déporté et torturé. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'adopter une résolution séparée et vigoureuse sur la Namibie. Cette résolution devrait faire sienne la position de l'Organisation de l'unité africaine telle qu'elle a été éloquentement exposée par son président en exercice, M. Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, qui a dit que

"un comité composé des membres du Conseil de sécurité, et surtout de ses membres permanents, trouverait immédiatement les voies et moyens de prendre en charge l'administration du Territoire et de le conduire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, vers l'autodétermination et l'indépendance"

et qui a proposé que

"un conseil groupant des membres du Conseil de sécurité, parmi lesquels nécessairement les cinq membres permanents, soit chargé de l'administration de la Namibie et prenne toutes les dispositions pour assurer effectivement cette administration" [162^{ème} séance, par. 43 et 44].

Cette proposition ne peut être appliquée que si les membres du Conseil de sécurité adoptent un projet de résolution invoquant le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

37. Deuxièmement, le Chapitre VII de la Charte devrait être invoqué comme dernier recours pour maintenir la paix et la sécurité et pour sauvegarder les droits du peuple namibien. Par conséquent, des forces des Nations Unies devraient être envoyées en Namibie pour remplacer les forces d'oppression sud-africaines, qui devraient en être retirées immédiatement.

38. Troisièmement, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie devrait être renforcé afin de pouvoir s'acquitter de sa responsabilité, à savoir prendre en charge le gouvernement de la Namibie et préparer le pays à l'indépendance.

39. Quatrièmement, les membres du Conseil de sécurité devraient s'engager à appuyer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et devraient le reconnaître comme la seule autorité légale en Namibie. En conséquence, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie devrait recevoir toute l'aide nécessaire, y compris l'aide militaire, pour pouvoir se rendre en Namibie dès que possible, avant qu'il ne soit trop tard.

40. Cinquièmement, un fonds spécial devrait être institué pour aider les familles des dirigeants de la grève qui ont été emprisonnés et pour aider les autres grévistes. Pour s'assurer que cette aide parviendra bien à ceux à qui elle est destinée, le Conseil de sécurité devrait prévoir pour ceux qui distribuent ces fonds la protection envisagée au Chapitre VII de la Charte.

41. Sixièmement, étant donné que tous les moyens pacifiques ont été épuisés, le Conseil de sécurité devrait, conformément à la Charte, adopter une résolution vigoureuse et l'appuyer par une action immédiate. Par conséquent, une action militaire devrait être entreprise contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, en tant que dernière possibilité et dernier recours pour sauver les Namibiens d'un massacre. Les grandes puissances devraient s'assurer que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la Namibie sont appliquées.

42. Septièmement, le Conseil de sécurité devrait créer une commission internationale du travail composée de membres des mouvements de travailleurs internationaux reconnus. Cette commission devrait être protégée par une aide

matérielle du Conseil de sécurité et se rendre en Namibie pour enquêter sur la situation des travailleurs en Namibie et pour aider à trouver sur place une solution positive aux problèmes du travail.

43. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais remercier l'OUA de l'aide matérielle et de l'appui moral qu'elle nous accorde pour nous permettre de poursuivre la lutte pour notre liberté et notre indépendance. Nous voudrions également remercier sincèrement les pays non africains et les organisations internationales qui nous appuient dans notre dure lutte pour l'indépendance. Nous appuyons résolument les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, des Comores et de la Somalie dite française (Djibouti), ainsi que les autres peuples qui combattent en Asie et en Amérique latine, et le peuple palestinien, qui se bat pour son droit à l'autodétermination et qui lutte contre l'impérialisme. Je manquerais à mon devoir si je ne parlais pas de notre totale solidarité à l'égard des peuples de Zambie, de Tanzanie, de Guinée, du Sénégal, du Congo, du Zaïre, du Viet-Nam et de la République arabe d'Égypte, qui doivent affronter des complots impérialistes visant à saper leur indépendance et leur développement économique.

44. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant M. Hamadziripi à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

45. **M. HAMADZIRIPI** (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous exprimer notre gratitude à l'occasion de la possibilité qui a été offerte à notre parti de prendre la parole à cette réunion historique du Conseil de sécurité.

46. Nous voudrions tout d'abord attirer l'attention du Conseil de sécurité sur une lettre adressée au Conseil par le Président de notre parti, le révérend Ndabaningi Sithole, qui, ainsi que vous le savez, purge actuellement une prétendue peine criminelle dans une prison de sécurité maximale à Salisbury à cause de son inlassable opposition au régime raciste de Smith. Que l'on me permette de lire cette lettre, que le révérend Sithole a pu faire sortir de prison clandestinement et qui a été transmise au Secrétaire général par l'intermédiaire de notre président national à Lusaka :

"Conformément au memorandum que nous avons soumis au Conseil de sécurité en ce qui concerne les récentes propositions anglo-rhodésiennes, actuellement entérinées par la Chambre des communes et la Chambre des lords en Grande-Bretagne, je voudrais attirer votre attention sur les points ci-après qui établissent clairement notre position et notre attitude :

"1. Les propositions anglo-rhodésiennes actuelles sont fondées sur le racisme, le gouvernement de la minorité, la suprématie blanche, le colonialisme et le paternalisme, en contradiction flagrante avec la Charte des Nations Unies.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année*, 1605^{ème} séance, par. 27.

³ *Ibid.*, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10405.

"2. Si l'Organisation des Nations Unies accepte l'octroi de l'indépendance à 240 000 Rhodésiens blancs au détriment de 5 500 000 Rhodésiens noirs, cela revient logiquement à la reconnaissance de sa part du racisme, du gouvernement de la minorité, de la suprématie blanche, du colonialisme et du paternalisme.

"3. Puisqu'on a confié la question de la Rhodésie à l'Organisation des Nations Unies après la déclaration unilatérale d'indépendance dans le but de sauvegarder les intérêts de la majorité africaine en Rhodésie, l'Organisation doit continuer à jouer ce rôle jusqu'à ce que ce but ait été atteint.

"4. Le fait que les Britanniques aient actuellement l'intention de donner une indépendance légale à la minorité blanche de la Rhodésie a pour grave conséquence d'aller à contre-courant de la saine tendance actuelle à la décolonisation globale qui fut l'un des acquis majeurs de la dernière guerre mondiale, au cours de laquelle des millions d'êtres humains sont morts pour en finir avec les principes dépassés et surannés du racisme, du gouvernement de la minorité, de la suprématie blanche, du colonialisme et du paternalisme sur lesquels les propositions anglo-rhodésiennes sont fondées.

"5. Bien que les propositions anglo-rhodésiennes contiennent une déclaration complexe des droits qui sont censés protéger les Africains de l'arbitraire, de l'injustice et des traitements iniques, le fait même que le pouvoir réel soit entièrement laissé aux mains d'une minorité blanche intéressée qui, quelque effort d'imagination que l'on fasse, ne peut pas être impartiale puisqu'elle est juge et partie et qui est très sensible aux pressions politiques d'un électorat minoritaire blanc également intéressé transforme cette déclaration en une sinistre farce.

"6. L'aide financière dont il est question dans les propositions anglo-rhodésiennes pour l'enseignement primaire, secondaire et technique et pour le développement économique des zones tribales est une manœuvre visant à camoufler la répression politique par un développement dans le domaine de l'économie et de l'éducation et à faire admettre plus facilement le racisme, le gouvernement de la minorité, la suprématie blanche, le colonialisme et le paternalisme aux Rhodésiens africains et à l'ensemble du monde, enlevant par là même aux Africains leur droit légitime à l'autodétermination.

"7. L'affirmation britannique fondamentale qui figure implicitement dans les propositions anglo-rhodésiennes et selon laquelle la minorité rhodésienne blanche, avec le temps, facilitera la mise sur pied du gouvernement par la majorité en Rhodésie est non seulement naïve et utopique mais aussi fondamentalement malhonnête dans sa conception et tragique dans ses conséquences, étant donné que l'histoire a montré à maintes et maintes reprises qu'une minorité qui a une position de force renverra inévitablement ciel et terre pour la conserver, même si cela doit se faire aux dépens de la majorité.

"8. Les conditions de vote requises, telles qu'elles apparaissent dans les propositions anglo-rhodésiennes, sont délibérément conçues dans l'intention d'accorder tous les droits à la majorité des adultes blancs et de refuser ces mêmes droits à la majorité des adultes

africains. Etant donné que l'économie et l'éducation en Rhodésie sont délibérément conçues pour qu'en soient écartés les Africains, il est naïf de croire que les conditions de vote requises sont les mêmes pour les Noirs et pour les Blancs.

"9. L'affirmation du Premier Ministre britannique selon laquelle, parmi les devoirs de la Grande-Bretagne, en tant que nation, se trouve celui d'octroyer une indépendance légale à la Rhodésie non seulement est un déni cynique des droits fondamentaux de la population noire de Rhodésie, mais implique aussi que la Grande-Bretagne, en tant que nation, a le droit de priver 5 500 000 Africains de leur droit à l'autodétermination en faveur de 240 000 Rhodésiens Blancs.

"10. Les garanties extérieures dont il est souvent question dans la bouche des Britanniques, ou aux Nations Unies et qui seraient octroyées sous forme de troupes britanniques ou de troupes des Nations Unies placées à l'intérieur ou à l'extérieur de la Rhodésie afin de s'assurer que les propositions anglo-rhodésiennes sont respectées ne peuvent pas être efficaces car ces troupes sont sensibles et soumises aux pressions politiques et aux réactions de leurs patries, ce qui ne coïncide pas forcément avec les intérêts fondamentaux du peuple de la Rhodésie dans son ensemble.

"C'est pourquoi nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies d'examiner très sérieusement l'actuelle intention britannique d'octroyer l'indépendance légale à la Rhodésie avec un gouvernement de la minorité blanche. Cela non seulement créerait une autre Afrique du Sud — ce qu'a fait l'Angleterre en 1910 — mais pourrait avoir des conséquences d'une portée incalculable que nous pourrions tous regretter pendant longtemps."

47. En outre, la plupart des ministres des affaires étrangères et des représentants qui ont déjà pris la parole devant le Conseil ont signalé comme il se doit les événements des quelques dernières semaines et les ont commentés.

48. En ce qui concerne la Commission Pearce, qui enquête actuellement au Zimbabwe pour connaître l'opinion sur le règlement Home-Smith, je crois que le Conseil n'a nul besoin de preuve supplémentaire du fait que les Africains du Zimbabwe rejettent sans équivoque les propositions et à une majorité écrasante; le sang déjà versé par 19 de nos frères témoigne amplement du rejet absolu de ces propositions.

49. Nous avons entendu assez de paroles. Nous avons eu assez de résolutions. Nous avons trop souffert pendant trop longtemps. Nous avons fait preuve de patience; nous avons été raisonnables. Désormais, nous n'en supporterons pas davantage. C'en est assez ! Nous n'avons été consultés ni lorsqu'on a pris la décision de former la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, maintenant disparue, ni lors de sa dissolution. Nous n'avons pas été consultés lors de la déclaration unilatérale d'indépendance ni lors des négociations sur le règlement que l'on essaie maintenant de légaliser. Nous disons maintenant dans les termes les plus clairs : non, c'en est assez.

50. Nous ne voulons qu'une chose : notre pays. Nous le voulons et nous l'aurons, avec ou sans nouveau veto au Conseil sur une résolution relative au Zimbabwe. Nous aurons notre pays par le seul moyen que nous laissent les événements : la lutte armée. Je voudrais assurer tous ceux qui sont ici qu'à partir de maintenant les choses ne seront plus jamais les mêmes. Le peuple du Zimbabwe est résolu à poursuivre la lutte armée jusqu'à l'extrême limite et, dans ce contexte, le défi lancé au Conseil est le suivant : la communauté internationale assistera-t-elle passivement au massacre qui ensanglantera la Rhodésie ? Et il ne s'agira pas, cette fois, du massacre des seuls Noirs.

51. Cette réunion historique du Conseil de sécurité ne doit pas seulement viser à adopter, au sujet du Zimbabwe, le genre de résolution qui ne ferait pas l'objet d'un veto de la part du Royaume-Uni. Au contraire, nous voulons une action du Conseil, une action énergique et positive. Après tout, on s'apprête à faire chanter un peuple, à le sacrifier pour des raisons d'opportunisme, avec les propositions Home-Smith et la Commission Pearce. Nous, peuple du Zimbabwe, nous avons rejeté les propositions et nous demandons instamment le rappel immédiat de la Commission Pearce. Certains, ici, ont tenté de créer l'impression que les Africains du Zimbabwe souhaitent que la Commission Pearce poursuive ses travaux en Rhodésie. Dans la lettre dont je viens de donner lecture, notre président a demandé en termes très nets le rappel de la Commission. La Zimbabwe African Trade Union a fait de même. Je voudrais maintenant citer un passage d'un mémoire soumis à la Commission Pearce par l'African National Council (ANC). Je crois savoir que ce mémoire a déjà été présenté au Conseil. Le passage que je vais en citer se trouve à la page 2 :

“Le test d'acceptabilité :

“L'ANC éprouve de sérieux doutes quant aux méthodes aujourd'hui employées pour sonder l'opinion publique. Nous estimons que la seule procédure démocratique de sondage de cette opinion repose sur le principe “à chacun une voix” et sur le suffrage universel des adultes, comme nous l'avons clairement établi lorsque nous avons fait publier notre réaction préliminaire sur ces propositions de règlement. Nous sommes sceptiques en ce qui concerne le test actuel, non que nous mettions en doute l'impartialité et l'intégrité de la Commission anglaise, mais parce que nous croyons qu'aucune commission ne peut travailler comme il convient dans les circonstances actuelles, alors qu'un régime minoritaire ne tolérera jamais que se déroule un sondage honnête de l'opinion publique.”

52. Une fois de plus, nous saisissons cette occasion pour rejeter énergiquement les propositions de règlement et demander le rappel immédiat de la Commission Pearce. Après tout, le Gouvernement britannique a jusqu'à présent opposé son veto à toute résolution portant sur la Rhodésie au Conseil. La paix ne pourra être rétablie au Zimbabwe que si le camarade Sithole et le camarade Nkomo sont immédiatement libérés. Ce sont les seuls dirigeants nationaux ; ce sont nos dirigeants ; ils feront régner la paix au Zimbabwe.

53. Nous prions instamment le Conseil de rejeter les propositions de règlement Home-Smith et lui demandons d'inviter le Gouvernement britannique à rappeler immédiatement la Commission Pearce. Nous demandons également au Conseil de condamner les récents massacres qui ont frappé notre peuple. Nous demandons au Conseil de prier instamment le Gouvernement britannique de libérer immédiatement le révérend Sithole et Joshua Nkomo, ainsi que tous les autres prisonniers politiques. Sans cela, il ne peut y avoir de paix au Zimbabwe. Nous demandons aux membres du Conseil de prendre position et de nous aider, matériellement et financièrement, maintenant que nous touchons à la onzième heure de notre combat.

54. Nous saisissons également cette occasion pour remercier chaleureusement le Conseil d'avoir bien voulu nous inviter et nous entendre. Il serait injuste de ne pas évoquer ici les efforts déployés par le Secrétaire général de l'OUA, notre camarade Diallo Telli, par le Secrétaire exécutif du Comité de libération et par le personnel de l'OUA, qui travaillent dans des conditions inhabituelles pour la cause de la libération africaine au Zimbabwe. Nous les remercions de leur dévouement inlassable et de l'aide qu'ils ne cessent de nous fournir.

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant M. Portlako Leballo à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

56. **M. LEBALLO** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple opprimé d'Azanie sous la direction du Pan Africanist Congress d'Azanie, je rends hommage aux membres du Conseil de sécurité en cette réunion historique sur le sol d'Afrique.

57. Je crois que vous venez tous de pays où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés et appliqués et où, par conséquent, règne une paix relative. Je ne peux pas en dire autant de moi-même et de mon pays. Il n'y a pas de paix pour moi ni pour mon peuple en Azanie. Je viens d'Azanie et, comme je le présume, vous savez que le Gouvernement de l'Afrique du Sud raciste méconnaît l'Article premier de la Charte des Nations Unies et prouve quotidiennement par ses actes qu'il ne respecte pas les droits de l'homme et les libertés fondamentales tels qu'ils sont prescrits dans cet article. C'est là une question fort douloureuse pour nous et nous espérons qu'elle l'est aussi pour vous.

58. Il n'est pas nécessaire de vous présenter la politique du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Je vais simplement, brièvement, vous dire ce que cette politique représente pour le peuple opprimé de ce pays, selon l'opinion du Pan Africanist Congress d'Azanie et à la lumière des besoins et des aspirations de la majorité du peuple d'Azanie.

59. En Afrique du Sud raciste, préconiser un gouvernement fondé sur le suffrage universel des adultes ou même rechercher un changement pacifique dans les domaines économique, politique ou social constitue un délit criminel. Il est illégal de s'opposer à la domination de la minorité blanche ou à l'exploitation étrangère. Il est criminel

d'organiser des grèves et des boycottages pour obtenir des réformes juridiques ou sociales. Nul n'a le droit d'être en désaccord avec la doctrine raciste et la pratique de l'*apartheid*. Les Africains sont supposés accepter leur propre assujettissement et, s'ils ne l'acceptent pas, ils sont taxés de communisme et jetés en prison.

60. Gagner sa vie est un droit naturel de l'homme. En Afrique du Sud raciste, aucun Africain ne peut exercer ce droit sans une autorisation du gouvernement de la minorité blanche. Lorsqu'il est autorisé à travailler, le gouvernement lui dit où et pour qui il doit travailler, quel genre de travail et quelle catégorie de travail il peut faire, combien de temps il doit garder son emploi et quel salaire il doit toucher. Il ne peut ni choisir ni discuter. Il doit seulement se conformer aux ordres ou subir les conséquences de son refus. Et les conséquences sont légion. Refuser à un homme le droit au travail, c'est lui refuser le droit à la vie. C'est un scandale, mais c'est précisément ce que le racisme et le capitalisme font à la population africaine d'Afrique du Sud.

61. A tous les niveaux, les ouvriers africains se voient refuser le droit de s'organiser en syndicats chargés de veiller sur leurs intérêts collectifs. Ils n'ont pas le droit de faire état de leurs revendications. Ils n'ont pas le droit de négocier avec leurs employeurs. Ils n'ont pas le droit de se mettre en grève quelle qu'en soit la raison. Et ce, parce qu'ils n'ont ni le droit de vivre ni le droit de travailler. Ceux que le gouvernement appelle "communistes" n'ont pas le droit de parler aux autres. Il leur faut une autorisation officielle pour parler à leurs familles. Ils n'ont pas le droit de recevoir de visiteurs ni de rendre visite à qui que ce soit. Ils n'ont pas le droit de travailler, sauf avec une autorisation spéciale et, lorsque celle-ci est accordée, à contrecoeur, ils sont alors assujettis à toutes sortes de restrictions.

62. En conséquence, nous, peuple d'Azanie, parfaitement conscients du fait que, depuis 1946, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont sans cesse demandé aux régimes minoritaires blancs successifs d'Afrique du Sud de renoncer au racisme, fondement de la politique diabolique de l'*apartheid*; conscients également du fait que, depuis plus de 300 ans, nous, Azaniens, résistons résolument au colonialisme raciste, à l'agression fasciste et à l'oppression; dououreusement conscients du fait que tous les appels lancés par le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont tombés dans l'oreille de sourds et que notre lutte légitime pour la libération a souvent connu des victoires appréciables et a aussi essuyé de graves échecs; constatant que le régime fasciste d'Afrique du Sud continue, en toute impertinence et en toute impunité, à perpétrer ses iniquités et ses sauvages atrocités contre les Azaniens dans l'espoir de perpétuer notre asservissement colonialiste et raciste et constatant que cette barbarie a profondément choqué la conscience de l'humanité et mis le comble à nos limitations de résistance; conscients également du fait que cette oppression et cette exploitation bénéficient ouvertement de la bénédiction de certains éléments internationaux qui, pourtant, prétendent hypocritement se consacrer à la défense de la cause de la liberté et de la dignité humaines alors qu'ils lui sont en réalité hostiles; profondément conscients des effets néfastes de la politique d'*apartheid* sur nos vies et sur notre droit fondamental, en

Azanie, d'être maîtres de notre propre destinée, sommes pleinement convaincus que tous ces faits constituent des violations flagrantes des libertés fondamentales et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

63. Nous voudrions aussi mettre l'accent sur le fait que le pouvoir réel en Afrique du Sud aujourd'hui, sous la direction du Premier Ministre fasciste John Vorster, appartient au BOSS (Bureau de la sécurité de l'Etat), qui a même étendu ses tentacules malfaisants, au-delà de l'Afrique du Sud, au Royaume-Uni et à d'autres pays afin d'entraver l'exercice des droits civiques et des libertés de leurs citoyens et des combattants de la liberté azaniens qui s'y trouvent. Nous sommes pourtant abasourdis de voir que le Gouvernement britannique donne son approbation à cette opération criminelle bien connue, dont sa propre presse a fait état et dont le Parlement a été saisi.

64. Cette intensification de l'oppression, des arrestations arbitraires, des bannissements, des tortures, des assassinats, des massacres tels que ceux de Sharpeville en 1960, et les exécutions quasi hebdomadaires d'Africains auraient dû depuis longtemps choquer la conscience du Conseil de sécurité au point de lui faire prendre des mesures positives. Ces événements horribles sont devenus monnaie courante aujourd'hui en Afrique du Sud. Le régime fasciste de Pretoria fait ce qu'il entend contre l'humanité avec l'appui à peine déguisé des puissances impérialistes, dirigées par les Etats-Unis d'Amérique. Les Etats-Unis sont engagés dans une vaste opération militaire contre les peuples du monde — au Viet-Nam, au Moyen-Orient où ils appuient le régime raciste et sioniste d'Israël dans son agression contre des peuples arabes. Par exemple, le coup d'Etat et les massacres qui se sont produits au Lesotho en 1970 ont été manigancés et réalisés par des agents des Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni en collusion avec les Etats-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et Israël.

65. Aujourd'hui, les soldats et la police d'Afrique du Sud sont en face des combattants africains de la liberté au Zimbabwe, en Namibie et au Mozambique et ont souvent violé le territoire zambien. Or le Conseil de sécurité n'a rien fait, apparemment parce que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et leur alliée l'Allemagne de l'Ouest se sont profondément engagés à appuyer financièrement, économiquement, politiquement et militairement l'axe Rhodésie-Portugal-Afrique du Sud. Le Royaume-Uni et la France se font maintenant concurrence pour fournir des armes dévastatrices à l'Afrique du Sud, armes qu'elle utilise contre le peuple africain.

66. La France impérialiste fait peser une oppression odieuse sur les peuples coloniaux des Comores et de Djibouti — le prétendu "Territoire français des Afars et des Issas" — et refuse à ces peuples le droit à la libre détermination. Cela vient s'ajouter à la vente d'armes dans mon pays aux sauvages Boers, la lie de l'Europe. En cela, la France a fait preuve d'une attitude arrogante, cyniquement réactionnaire, et elle doit être condamnée sans ménagement.

67. Nous n'avons pas peur non plus de dire que l'Union soviétique collabore également avec les impérialistes, dirigés

par les Etats-Unis d'Amérique, et cherche à détruire par des divisions internes et par la subversion l'unité des mouvements de libération en Afrique. Cette opération néfaste a à sa tête l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, qui n'est rien d'autre que l'agent provocateur de l'Union soviétique et qui cherche à diviser les mouvements de libération en Afrique en prétendues organisations "authentiques" et "non authentiques", leur refusant le droit de participer, comme c'est leur devoir, à un large front uni pour la lutte en vue de la libération nationale. Par l'intermédiaire de cette organisation, l'Union soviétique affaiblit véritablement les forces combattantes africaines et ne leur accorde, même à celles d'entre elles qui suivent ses ordres, qu'un soutien de façade. C'est pourquoi nous sommes obligés de profiter de cette occasion pour lancer un appel à l'Union soviétique pour qu'elle mette un terme à cette politique sinistre et néfaste d'ingérence dans les affaires des mouvements africains de libération.

68. Au nom du Pan Africanist Congress d'Azanie et conformément à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, j'en appelle une fois de plus à mes concitoyens qui sont membres et dirigeants de l'African National Congress d'Afrique du Sud et d'autres organisations, ainsi qu'aux Azaniens qui sont opposés au régime raciste, pour qu'ils s'associent à nous dans un large front uni pour mener ce long combat qui est l'expression d'une guerre populaire. Il est notoire que nous qui appartenons au Pan Africanist Congress d'Azanie avons lancé des appels répétés à l'unité dans la lutte, et nous croyons que l'unité peut être obtenue si les ingérences extérieures cessent.

69. Nous demandons donc aux Nations Unies d'accorder sans réserve un appui financier, politique et matériel au mouvement de libération d'Azanie.

70. Nous demandons aux Nations Unies d'exiger que tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud soient immédiatement libérés et que soit rapportée l'interdiction imposée à Mangaliso Sobukwe, président du Pan Africanist Congress, et à d'autres de quitter l'Afrique du Sud.

71. Nous lançons un appel aux Nations Unies pour qu'elles exigent immédiatement que cesse le harcèlement auquel la police d'Afrique du Sud se livre contre les réfugiés politiques azaniens et contre les combattants de la liberté au Lesotho, en collaboration avec le Royaume-Uni et son homme de paille, le chef Leabua Jonathan; nous demandons aussi aux Nations Unies d'exiger du gouvernement fantoche du Lesotho qu'il mette fin aux persécutions et au harcèlement des réfugiés politiques et des combattants de la liberté.

72. En conclusion, je tiens à dire qu'en Azanie notre principale priorité est la libération nationale de la terre de nos ancêtres par une longue lutte armée fondée sur une guerre populaire menée par tous ceux qui s'opposent à l'ennemi, la clique de l'apartheid de Pretoria, qui est appuyée et soutenue par l'impérialisme des Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres encore. Nous voudrions mettre en garde nos frères asiatiques du Japon contre une association plus étroite avec cette clique raciste. En dépit de l'appui donné au régime

d'apartheid par les puissances impérialistes, nous sommes convaincus qu'en fin de compte la victoire sera nôtre. Il ne saurait y avoir de compromis dans notre lutte armée, il ne saurait y avoir de concessions. Cette lutte sera menée jusqu'au bout. Ou bien nous sombrerons et nous périrons, ou bien nous sortirons victorieux en tant que nation africaine souveraine. Vive la révolution africaine !

73. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : On m'a appris à l'école que tout ouacous prononcé devant une assemblée devait être adressé à son président. Je ne pense pas que le Conseil de sécurité fasse exception. Je prie donc les orateurs de ne pas s'adresser directement aux membres du Conseil.

74. J'invite maintenant M. Alfred Nzo à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

75. M. NZO (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Président de notre organisation, l'African National Congress, de tous ses membres et de tous les peuples opprimés d'Afrique du Sud, permettez-moi de vous présenter nos remerciements sincères pour l'occasion que vous nous donnez de paraître devant cet organe suprême de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, dont le nom même est un symbole d'espoir pour la défense de la sécurité des peuples.

76. Comment a-t-il été possible que cette réunion se tienne sur le sol sacré de l'Afrique ? La défaite du fascisme allemand et italien et du militarisme japonais et, par la suite, l'apparition du socialisme mondial ont créé des conditions favorables au progrès des mouvements de libération nationale. Les peuples de notre continent ainsi que ceux de l'Asie ont pu se rebeller contre leurs maîtres coloniaux qui furent contraints de battre en retraite face à cette attaque de plus en plus hardie. L'année 1960 restera inscrite dans les annales de l'histoire comme l'année de l'indépendance africaine. Les résultats immédiats de ce changement révolutionnaire ont été la force toujours croissante de la voix progressiste des peuples dans des organisations comme l'ONU et ses institutions spécialisées ainsi que dans bien d'autres organismes internationaux. Les temps où l'hégémonie des pays impérialistes aux Nations Unies leur donnait le droit d'y dicter leur volonté à d'autres pays sont à jamais révolus. La présente réunion historique du Conseil de sécurité est le résultat direct du changement irrévocable qui s'est produit dans l'équilibre des forces en faveur du progrès. L'endroit même où elle se tient, Addis-Abeba, qui est connu des peuples d'Afrique comme le berceau de leur révolution, reflète cette situation.

77. Nous, membres de l'African National Congress, avons suivi avec beaucoup d'attention l'attitude intransigeante à l'Organisation des Nations Unies des pays indépendants d'Afrique ainsi que celle de leurs collègues les plus proches et de leurs compagnons d'armes en Asie — notamment la République de l'Inde —, en Amérique latine et dans les pays socialistes contre le bourreau raciste de notre peuple, la République fasciste d'Afrique du Sud.

78. C'est un honneur pour le bloc afro-asiatique que le droit à la liberté des peuples opprimés ait été défendu avec

un tel zèle à l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud et le Portugal sont devenus des hors-la-loi perpétués, en dépit du soutien qu'ils continuent de recevoir des pays impérialistes, particulièrement des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

79. En même temps, nous ne pouvons manquer d'exprimer toute notre gratitude pour l'aide apportée à nos peuples par les pays socialistes. C'est sur l'initiative de la délégation de l'Union soviétique que la Déclaration historique de 1960 pour l'indépendance des peuples opprimés [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale] a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait pas de doutes que cette déclaration a eu des répercussions foudroyantes sur les populations des pays opprimés. Elle a été adoptée à un moment où la lutte anticolonialiste avait pris des dimensions nouvelles, et le soutien de l'humanité progressiste a été le bienvenu.

80. Aujourd'hui, le bloc afro-asiatique et les pays socialistes représentent le bastion imprenable de la liberté contre les desseins et les machinations stratégiques des obscures forces de l'impérialisme et de la guerre. Nous apprécions vivement les assurances qui ont été données lors de la présente session par les représentants de l'Union soviétique [1631^{ème} séance], de la Chine [1630^{ème} séance] et de la Yougoslavie [ibid.], assurances selon lesquelles elles continueront d'appuyer la lutte légitime des peuples opprimés en Afrique.

81. Nous nous sommes souvent demandé pourquoi des pays comme la République démocratique allemande, la République démocratique du Viet-Nam et la République populaire démocratique de Corée n'avaient pas encore été admises à l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, leur admission serait d'un grand intérêt pour l'Organisation. Nous demandons que cette situation soit rectifiée pour le prestige de l'Organisation.

82. Nous avons écouté avec la plus grande attention les déclarations prononcées jusqu'ici à la présente session du Conseil de sécurité, et en particulier les déclarations des représentants des pays africains. Personne ne peut parvenir à une autre conclusion : la solution du problème de la décolonisation sur notre continent est devenue très urgente. Les problèmes qui se posent aux populations opprimées d'Afrique vous sont bien connus. Grâce aux activités des organes de l'Organisation des Nations Unies, tels le Comité spécial de l'*apartheid*, le Comité des Vingt-Quatre sur la décolonisation⁴ et d'autres, une documentation abondante a été réunie sur ce sujet. L'Assemblée générale a adopté nombre de résolutions sur cette question. Cependant, le régime raciste d'Afrique du Sud n'a pas seulement maintenu son attitude obstinée, mais il a rejeté ces résolutions et procède même à une escalade de violence contre notre peuple. Brièvement résumée, la situation se présente comme suit : premièrement, intensification du régime d'*apartheid*; deuxièmement, intensification de la répression des mouvements anti-*apartheid* et des forces révolutionnaires; troisiè-

⁴ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

mement, aggravation de la crise économique et politique que connaissent le régime d'*apartheid* et la suprématie blanche; quatrième, poursuite et perfectionnement de l'offensive contre-révolutionnaire de l'ennemi, ainsi qu'il ressort de manœuvres axées sur le dialogue.

83. Au cours de la dernière décennie, le régime raciste sud-africain, avec la conspiration de l'impérialisme international, nous a tendu une carotte empoisonnée avec son fameux programme des bantoustans. Au moment où il a proposé ce plan, on sait que l'attaque menée par l'ANC et les pressions internationales contre ces politiques criminelles du régime raciste étaient si fortes qu'il a été obligé de faire une proposition de rechange — celle du développement séparé pour toutes les races dans les prétendus territoires indigènes — assortie de promesses d'indépendance définitive pour tous les Africains. Que sont ces bantoustans ? Ce sont des zones arides, qui ne correspondent qu'à 13 p. 100 de la superficie de notre pays selon le *Land Act* de 1913. On les appelait alors terres réservées aux autochtones. Le régime raciste force des milliers et des milliers de nos compatriotes à se replier sur ces zones alors qu'ils étaient établis depuis longtemps dans les zones urbaines.

84. Il sera intéressant pour le Conseil d'apprendre qu'un spécialiste de l'*apartheid* a estimé que les bantoustans doivent offrir 181 000 possibilités d'emploi annuellement si les Africains sont transférés des zones "blanches", mais 945 emplois seulement ont été offerts au cours des six dernières années se terminant en 1969.

85. A nos yeux, ces bantoustans ne constituent qu'une intensification du colonialisme d'un nouveau genre. C'est un système qui cherche à assurer la pérennité des mesures d'oppression qui frappent notre peuple, dans l'intérêt de l'impérialisme et de la minorité blanche ainsi que des monopoles qui en tirent des profits exagérés grâce à l'exploitation intense de notre peuple.

86. Un autre objectif de cette tentative contre-révolutionnaire est de détruire l'influence des mouvements de libération sur la population de ces territoires afin d'affaiblir leurs assauts contre la citadelle de l'*apartheid*.

87. La politique extérieure du régime sud-africain sert les impérialistes et les groupes capitalistes de notre pays, et en même temps elle favorise la pénétration néo-colonialiste dans les pays déjà indépendants d'Afrique. Au cours des années 60, la minorité blanche d'Afrique du Sud a compris que ses objectifs agressifs ne pourraient être réalisés tant que l'Afrique du Sud sera isolée, d'autant plus qu'elle considère les pays africains indépendants comme le principal objectif de son attaque contre-révolutionnaire. La politique d'ouverture sur l'extérieur des années 60, qui se changea plus tard en politique de dialogue, est conçue pour tirer l'Afrique du Sud de cet isolationnisme afin qu'elle puisse mieux parvenir à ses objectifs.

88. Il est réconfortant de constater que les pays africains ont très vite compris que cette prétendue politique de dialogue avait été spécialement conçue, d'une part, pour diviser et affaiblir l'Organisation de l'unité africaine et exposer les pays indépendants à un régime de néo-

colonialisme et, d'autre part, pour isoler les forces révolutionnaires qui luttent pour un changement et les rendre inefficaces.

89. La politique de dialogue a été rejetée par les pays africains, bien qu'il soit encore nécessaire de rester vigilant. Le régime fasciste d'Afrique du Sud continue de faire tout pour le succès de cette politique.

90. On ne connaît que trop bien la collaboration qui existe entre le régime terroriste d'Afrique du Sud et l'impérialisme international. Cette collaboration a permis à l'Afrique du Sud d'annexer la Namibie en contradiction flagrante avec le droit international et de violer impunément toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

91. C'est cette collaboration qui a fait de l'Afrique du Sud le centre de l'agressive alliance impie en Afrique australe, dont les autres membres sont le régime colonial de Rhodésie et le régime fasciste du Portugal. Cette collaboration a permis à l'Afrique du Sud de se sentir suffisamment forte pour énoncer sans cesse les menaces les plus belliqueuses contre des pays comme la Tanzanie et la Zambie pour le crime qu'on leur impute de soutenir résolument nos mouvements de libération.

92. En tant que membre et dirigeant de cette alliance impie, l'Afrique du Sud a aidé l'agression portugaise contre la Guinée, le Sénégal et la République populaire du Congo. L'Afrique du Sud a été attirée par le bloc agressif de l'OTAN, ce qui est certainement contraire à la sécurité du continent africain.

93. Par conséquent, nous condamnons sans équivoque les cercles impérialistes qui, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest, au Japon et en France, continuent d'accorder une aide militaire et économique au régime fasciste de terreur de l'Afrique du Sud.

94. En ce qui concerne nos propositions, l'African National Congress saisit cette occasion pour insister encore sur la nécessité urgente de la mise en application de toutes les décisions adoptées jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies relatives aux violations, par le régime de terreur d'Afrique du Sud, des droits fondamentaux de l'homme. Des mesures doivent être prises pour que ces décisions soient respectées par les pays impérialistes. Il faut qu'on les fasse cesser de se conduire comme des bandits internationaux. En particulier, nous aimerions prier le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, sanctions dont la mise en application serait effectuée sous la supervision du Conseil de sécurité.

95. Nous sommes pleinement d'accord sur la suggestion selon laquelle l'Afrique du Sud devrait être expulsée de l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas normal qu'un régime qui ne représente que 15 p. 100 de la population de l'Afrique du Sud et qui a démontré amplement qu'il faisait fi de l'Organisation des Nations Unies continue d'en faire partie.

96. Nous prions instamment tous les Etats épris de paix de nous aider dans toute la mesure de leurs possibilités dans la lutte révolutionnaire que mène le peuple d'Afrique du Sud.

97. Notre objectif stratégique consiste à retirer le pouvoir des mains de la minorité blanche et, pour ce faire, nous utiliserons toutes les méthodes révolutionnaires, y compris la lutte armée. La victoire de notre lutte, tant attendue par nos peuples et par l'humanité tout entière, garantira la disparition définitive de ce foyer d'agression et d'impérialisme du continent africain. Notre population courageuse est pleinement consciente de cette tâche et elle l'accomplira sans faillir.

98. Nous réitérons notre plein appui à la juste lutte de nos frères d'armes du Viet-Nam et du reste de la péninsule indochinoise contre l'agression brutale des Etats-Unis, à celle de nos frères arabes de Palestine qui se dressent contre leurs agresseurs israéliens soutenus par les impérialistes, à celle de nos frères de la Guinée (Bissau), du Mozambique, de l'Angola, de la Namibie, du Zimbabwe et des îles Comores. Nous donnons également notre plein appui aux peuples d'Amérique latine qui luttent contre l'impérialisme américain et aux Noirs américains qui se battent pour obtenir la dignité nationale à l'intérieur des Etats-Unis même.

99. En conclusion, je voudrais exprimer toute notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général administratif de l'OUA, Son Excellence M. Diallo Telli, qui s'est toujours mis au service des mouvements de libération.

100. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je prie maintenant M. George Silundika de prendre place à la table du Conseil et de faire sa déclaration.

101. **M. SILUNDIKA** (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me présenter personnellement. Je suis le représentant du Zimbabwe et de la Zimbabwe African People's Union.

102. C'est avec une reconnaissance profonde que nous tenons à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir pris la décision historique de tenir des réunions sur le sol africain, de même que nous disons notre profonde gratitude au peuple éthiopien, à Sa Majesté Impériale et au Gouvernement éthiopien qui ont permis au Conseil de se réunir à Addis-Abeba.

103. Nous sommes également reconnaissants à l'Organisation de l'unité africaine de nous avoir permis à nous, représentants des masses luttant pour la libération du Zimbabwe, de comparaître devant le Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, a une obligation très lourde à assumer : celle d'établir et de maintenir la paix dans toutes les régions du monde.

104. Les perspectives de paix pour l'Afrique sont des plus sombres, et cela en raison de la persistance du colonialisme

britannique, portugais et français ainsi que du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, qui continuent à défier l'opinion mondiale. La Grande-Bretagne, le Portugal et l'Afrique du Sud ont conspiré, calculé et délibéré ensemble pour planter et faire croître les germes d'une effusion de sang qui sera inévitable et qui s'étendra non seulement au reste des territoires dépendants de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe, du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau), mais également à l'ensemble de l'Afrique indépendante, en commençant, bien sûr, par les pays voisins de ces territoires. Les Français refusent l'indépendance au peuple en lutte des Comores. Nous ne parlons pas d'un avenir horrible qui ne serait encore qu'une invention de l'imagination mais, au contraire, d'un avenir dont le compte à rebours a déjà commencé par des pertes en vies humaines parmi les Africains aux prises avec les régimes racistes et fascistes des Portugais et des Britanniques et dont l'aube n'est par conséquent plus très éloignée.

105. Alors que nos camarades, combattants de la liberté, luttant en Asie, commencent à voir poindre une lueur de liberté à l'horizon grâce à la défaite qu'ils sont en train d'infliger à l'impérialisme après des dizaines et des dizaines d'années de révolution sanglante et d'indicibles sacrifices humains, le Gouvernement britannique est en train de préparer en Afrique australe une effusion de sang semblable, en renforçant les régimes racistes et en leur fournissant toutes sortes d'équipements militaires sous un prétexte ou un autre.

106. Je tiens d'ailleurs à ajouter que c'est dans la nature même du Gouvernement du Royaume-Uni de créer partout dans le monde des zones de tension, dont cet organe a eu à connaître depuis de nombreuses années. Je citerai en exemple le problème de Chypre, auquel doit faire face la communauté mondiale, celui de l'Inde et du Pakistan, et celui du Moyen-Orient, où le peuple palestinien continue de lutter pour que lui soient reconnus ses droits légitimes. Dans bien d'autres régions du monde encore, ce gouvernement n'a cessé de soulever de graves difficultés pour votre organisation.

107. Une crise internationale a été délibérément créée par le Royaume-Uni au Zimbabwe, lorsqu'il a imposé le régime raciste minoritaire étranger au peuple du Zimbabwe, qui n'en voulait pas. Cet état de choses a été mis en lumière par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies de façon fort pertinente et à maintes reprises et a trouvé son expression dans des résolutions.

108. Aussi, ce qu'il faut, durant cette session du Conseil, c'est examiner avec soin la gravité de la situation actuelle au Zimbabwe et ses causes immédiates. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité n'ignore pas que la simple apparition de la Commission britannique Pearce pour examiner le prétendu test d'acceptabilité de la mascarade constitutionnelle britannique a déclenché une série de manifestations de violence sans précédent qui constituaient un rejet éclatant de cette politique. Ce processus se poursuit. Cette réaction prouve quel est le sentiment réel, quelles sont les convictions profondes du peuple du Zimbabwe. Vous savez également que le régime raciste de Smith a mis sa machine de guerre en marche pour

s'abattre brutalement sur des hommes, des femmes et des enfants désarmés, dont beaucoup ont été massacrés. Dix-neuf d'entre eux sont morts et des centaines de blessés gisent sur des lits d'hôpital.

109. Smith a publiquement promis de commettre de nouveaux crimes. Le Gouvernement du Royaume-Uni, par son porte-parole, sir Alec Douglas-Home, a félicité Ian Smith d'avoir ainsi massacré des Africains. Dans une déclaration à la Chambre des communes la semaine dernière, sir Alec Douglas-Home a appuyé sans réserve les agissements fascistes du régime de Smith lorsqu'il a dit avec sadisme qu'il ne saurait être question de contester le droit du régime rhodésien d'utiliser un minimum de force pour rétablir l'ordre public. Nous voulons que le Conseil prenne note tout particulièrement de l'attitude du Gouvernement britannique devant ces agissements criminels du régime raciste de Rhodésie. Aux yeux du Royaume-Uni, ce régime a le droit d'agir ainsi. Peut-être est-ce une subtilité diplomatique acceptable, sur le plan international, que de continuer à en appeler au Royaume-Uni pour qu'il intervienne impartialement au Zimbabwe. Nous ne sommes pas de cet avis. Pour nous, cela revient à prier sur l'autel du diable. Tous les faits, toute la réalité concrète, montrent que le régime raciste de Rhodésie est l'expression incarnée du Gouvernement britannique en sol zimbabwéen. Ils sont indissociables. La possibilité pour le Royaume-Uni d'agir impartialement au Zimbabwe est donc absolument inexistante. Les efforts du Conseil pour appuyer le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour ses droits inaliénables ne se voient pas mis en échec, en réalité, à cause du régime de Smith en tant que tel, mais à cause de l'obstruction du Royaume-Uni en ce Conseil. Les gouvernements britanniques qui se sont succédé sont restés insensibles à tous les appels internationaux en faveur du Zimbabwe, tout comme ils l'ont été dans le passé devant les appels du peuple du Zimbabwe lui-même. Et, pour mieux marquer encore le mépris dans lequel il tient tous ces appels, le Royaume-Uni a maintenant ouvertement donné à Ian Smith le droit de massacrer notre peuple, et il a assuré la domination permanente de la minorité raciste en mettant au point ce qu'il est convenu d'appeler "l'accord constitutionnel anglo-rhodésien".

110. Nous avons pris les armes. Nos camarades gisent maintenant sur le sol de la patrie après de dures batailles contre les forces fascistes de l'occupation étrangère, contre le régime raciste des colons britanniques. C'est là la seule façon pour nous d'obtenir la liberté. Nous sommes résolus et engagés à poursuivre la lutte armée jusqu'au stade définitif de la victoire totale et de la liberté. Certains de nos compagnons, des forces d'avant-garde, sont en ce moment, comme le sait le Conseil, en train d'attendre leur exécution dans les geôles du régime raciste de Rhodésie. Ces courageux camarades vont mourir parce qu'ils ont résisté au racisme et lutté pour la liberté. Nous pourrions dire aussi que le prétendu accord constitutionnel anglo-rhodésien se garde bien de mentionner ces vaillants combattants sur qui pèse depuis plus de deux ans une sentence de mort. Les prisons des colonialistes en Rhodésie et les camps de concentration sont remplis de prisonniers et de détenus politiques.

111. La vague actuelle de soulèvement du peuple du Zimbabwe contre la mascarade constitutionnelle britannique de novembre dernier est un avertissement écrit en rouge sur le mur qui présage une révolution plus sanglante encore. Ce n'est pas une menace en l'air, ce n'est pas un simple slogan. Nous sommes véritablement prêts à recourir à la révolution armée totale. Nous devons être libres. Nous n'avons pas le choix. Nous voulons que le Conseil de sécurité le sache bien. Nous ne nous faisons pas d'illusions quant aux sacrifices qui nous attendent. C'est le prix de notre liberté. Le Gouvernement du Royaume-Uni est libre de chercher à se rassurer lui-même ou de se complaire dans l'optimisme parce qu'il envoie des renforts à son régime de Rhodésie, mais nous devons déclarer bien haut que ces canons fascistes ne pourront ni nous faire taire ni nous faire capituler.

112. Il est inutile que nous répétions que nous rejetons totalement et sans réserve l'instrument constitutionnel présenté récemment par le Royaume-Uni au sujet du Zimbabwe parce que nous l'avons déjà dit. La majorité écrasante des Membres de l'Organisation des Nations Unies l'ont également déclaré et, surtout, les habitants du Zimbabwe eux-mêmes ont répondu par un "non" retentissant à de telles propositions au prix de leur vie, désarmés, et défiant les canons des colons britanniques racistes.

113. La Commission Pearce n'a plus de raison de continuer de se poser, en sol zimbabwéen, en sondeur de l'opinion africaine. D'ailleurs, elle n'aurait jamais dû être créée. Si elle n'a pas encore été frappée par la force de la résistance africaine, dont le monde entier a senti l'élan, c'est qu'elle cherche à fabriquer de toutes pièces une réponse qui donne le feu vert à la prétendue constitution d'indépendance. C'est d'ailleurs dans cette intention qu'elle a été créée. Ainsi, la Commission Pearce n'a plus qu'à faire ses bagages et à retourner au Royaume-Uni, au lieu de causer plus de rancœur encore en cherchant une aiguille dans une botte de foin. Nous n'avons pas besoin de tiers pour sonder l'opinion chez nous comme si nous étions des idiots ou des imbéciles. Pour nous, c'est une grave insulte que d'avoir créé un organe chargé d'interpréter nos opinions et nos positions.

114. Je voudrais maintenant commenter certaines idées qui circulent concernant la position du peuple du Zimbabwe vis-à-vis de la Commission Pearce. Ces idées, lancées pour servir les intérêts du Gouvernement du Royaume-Uni, voudraient que les Africains du Zimbabwe souhaitent le maintien de la Commission Pearce. C'est absolument faux. La méthode employée pour tester l'acceptabilité de cette constitution a été critiquée. Quand la population africaine du Zimbabwe dit "non", elle dit "non" non seulement aux propositions qui lui ont été présentées, mais aussi à la Commission Pearce, qui est partie intégrante de tout l'appareil britannique destiné à leurrer le peuple du Zimbabwe comme le reste du monde.

115. En outre, même si la Commission Pearce était impartiale, il est important de noter que le peuple du Zimbabwe n'a absolument aucun contrôle sur l'interprétation que le Gouvernement britannique et le régime

rhodésien donneront du rapport qu'établira lord Pearce. En conséquence, nous ne pouvons courir le risque d'appuyer le maintien de la Commission Pearce, car cela reviendrait à accepter les conséquences de son rapport, autrement dit, à accepter l'interprétation que le Gouvernement britannique estimera bon de donner du rapport de la Commission Pearce. Après tout, lord Pearce n'est qu'un commissaire. Il n'est pas le gouvernement qui va décider de la marche finale des événements. Nous ne pouvons donc pas prendre de risques. C'est pourquoi nous pensons que la Commission Pearce doit se retirer, car elle fait partie intégrante du dispositif qui a été mis au point pour tromper le peuple du Zimbabwe.

116. Au Zimbabwe, nous nous heurtons à une situation tout à fait absurde. Sir Alec Douglas-Home, l'homme qui a inventé la mascarade constitutionnelle aux dépens du peuple du Zimbabwe, est le même qui a nommé la commission chargée de juger son document et de fixer les circonstances dans lesquelles la commission doit travailler. Lord Pearce, l'homme qui a donné le feu vert juridique au régime de Smith comme étant un régime *de facto*, est l'homme qui, aujourd'hui, est censé décider de l'avenir de ce régime. Le régime d'Ian Smith, qui est l'inculpé actuellement interrogé, est celui qui est censé aider la commission chargée de l'enquêter. Le régime d'Ian Smith a dit ouvertement que, si la commission rendait un verdict négatif, il n'y aurait alors pas de nouvelle tentative pour parvenir à un autre règlement constitutionnel. Sir Alec Douglas-Home a souscrit à la position d'Ian Smith. Quel est alors le but de la Commission Pearce ? Est-ce simplement une question qui doit figurer à l'ordre du jour de la Chambre des communes britannique et paraître dans la presse britannique ? Nous ne pouvons plus nous permettre d'être le jouet de la politique colonialiste britannique. Nous savons que certains sont heureux de voir le peuple du Zimbabwe répondre "non" et l'en félicitent. Il est vrai que nous sommes sensibles à ce compliment ; mais ce n'est pas la flatterie que nous recherchons, c'est le pouvoir. C'est pourquoi c'est à l'instrument qui créera le pouvoir que nous voulons que nous nous intéressons le plus.

117. En bref, en ce qui concerne les propositions constitutionnelles, je tiens à dire que, d'après celles-ci, même si les 5 millions d'entre nous, Africains, étions qualifiés pour participer aux élections aujourd'hui, nous serions encore loin de pouvoir prétendre à la liberté et au gouvernement de la majorité. Les quatre piliers du pouvoir — les sièges à l'Assemblée législative, l'armée, l'administration civile et l'appareil judiciaire — restent, sans la moindre possibilité de doute, aux mains de la minorité raciste. Quant à nous, le peuple du Zimbabwe, on nous demande de nous contenter d'une promesse qu'en quelque sorte Ian Smith remplirait quelque mille ans après sa mort, après avoir sans doute opéré le miracle de la résurrection. Bien entendu, cela est hors de question et constitue une telle insulte à notre intelligence que cela ne mérite pas qu'on s'y arrête un seul instant. Ce qu'il nous faut, à nous qui, au Zimbabwe, sommes la majorité et sommes aussi les véritables propriétaires du pays, c'est le pouvoir réel. Dans les circonstances actuelles, nous devons l'obtenir par la force des armes. Nous ne pouvons collaborer avec l'instrument de notre propre perte.

118. Cherchant à justifier ses activités criminelles, Smith a conçu une astuce psychologique typiquement britannique, selon laquelle il respecterait l'opinion d'un Africain au langage mesuré plutôt que celle d'un millier d'Africains trop démonstratifs. Pourquoi alors respecterait-il une telle attitude devant une commission et la craindrait-il dans une confrontation à une conférence constitutionnelle ? Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de poser les questions suivantes au représentant du régime fasciste d'occupation étrangère au Zimbabwe, le représentant du Royaume-Uni : Premièrement, s'il était difficile au peuple du Zimbabwe de participer à l'élaboration du prétendu document constitutionnel, pourquoi devrait-on s'attendre que ce peuple le comprenne et l'approuve maintenant ? Deuxièmement, pourquoi le peuple du Zimbabwe devrait-il être amené à approuver un document à l'élaboration duquel il n'a pas participé et qui l'exclut clairement du contrôle effectif immédiat du pouvoir ?

119. Nous avons précisé nettement notre position à l'égard de la grave situation qui règne actuellement dans notre pays à la suite du maintien de l'occupation étrangère du Royaume-Uni par son intermédiaire fasciste et raciste, le régime des colons. Le Conseil n'aura pas manqué d'avoir pris note de l'affirmation du chef du peuple du Zimbabwe, Joshua Nkomo, selon laquelle nous soutenons la formule "pas d'indépendance sans gouvernement par la majorité" et ne pouvons nous incliner devant un règlement raciste. Egalement, le Conseil n'aura pas manqué de prendre note de la voix unifiée du peuple du Zimbabwe telle que l'a exprimée, il y a quelques jours, l'évêque Muzorewa, qui a rappelé l'attention sur le fait que refuser d'entendre le "non" retentissant du peuple du Zimbabwe est la plus sûre manière de provoquer une révolution inévitable.

120. Nous demandons donc au Conseil de sécurité d'exiger, premièrement, le retrait immédiat des forces sud-africaines du Zimbabwe et de prendre note du fait que les propositions constitutionnelles britanniques gardent le silence sur la présence continue de ces forces. Le Conseil doit condamner le Royaume-Uni pour l'oppression militaire meurtrière qu'il inflige à notre peuple.

121. Deuxièmement, nous prions le Conseil de demander au représentant du régime de l'occupation étrangère au Zimbabwe, le représentant du Royaume-Uni à ce Conseil, de déposer devant le Conseil les documents financiers qui n'ont pas été divulgués et que sir Alec Douglas-Home a échangés avec Ian Smith le jour où ils ont signé le sceau de l'oppression du peuple du Zimbabwe, le 24 novembre 1971. Ces documents constituent un élément essentiel de la conspiration contre le peuple du Zimbabwe, car ce sont ces pressions financières qui ont abouti à ce règlement et au désir du Royaume-Uni de se décharger de son problème de chômage en Rhodésie, afin d'exploiter encore plus le peuple du Zimbabwe.

122. Troisièmement, nous demandons au Conseil de condamner les Etats Unis, l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et la France, qui sabotent délibérément le programme de sanctions des Nations Unies contre le régime rhodésien en augmentant leurs échanges commerciaux avec ce régime et

en se faisant concurrence au détriment du peuple du Zimbabwe. Comme pour défler le Conseil, comme vous le savez, quelques jours avant qu'il se réunisse ici le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé qu'il levait l'embargo sur l'importation de chrome rhodésien.

123. Quatrièmement, nous demandons au Conseil de s'engager à aider financièrement et matériellement le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour déloger le régime raciste minoritaire britannique et pour établir un gouvernement juste et populaire. A cet égard, nous désirons souligner que certains membres du Conseil ont déjà pris la tête de cette action depuis de nombreuses années en accordant une aide aux mouvements de libération en Afrique. Parmi eux figurent la Yougoslavie, l'Union soviétique, les Etats africains et, bien sûr, la Chine et d'autres pays qui ont continué d'aider le peuple du Zimbabwe. Nous ne pouvons oublier que, dans les pays occidentaux, certains particuliers ont d'eux-mêmes aussi aidé les mouvements de libération. Leurs gouvernements doivent suivre cet exemple.

124. Cinquièmement, nous demandons au Conseil de rejeter sans réserve les propositions constitutionnelles anglo-rhodésiennes, de renforcer le programme de sanctions et d'inviter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à ne pas reconnaître le régime des colons.

125. Nous savons que certains membres du Conseil de sécurité, à New York, n'ont pas apporté leur soutien à la résolution appuyant le rejet par le peuple du Zimbabwe des propositions constitutionnelles britanniques, et ce pour s'incliner devant l'argument britannique selon lequel une commission allait prendre connaissance des opinions du peuple du Zimbabwe. Cet argument n'est plus valable. Au Zimbabwe, nous avons fait entendre notre voix, allant jusqu'à verser notre sang. De toute façon, le Conseil de sécurité devrait refuser de servir d'instrument au service des intérêts du Royaume-Uni dans la question du Zimbabwe. Le Royaume-Uni ne peut pas, d'une part, mettre au point cette mascarade constitutionnelle et, d'autre part, être en mesure d'imposer au monde ses propres décisions à ce sujet. C'est pourquoi nous espérons le soutien total de ce Conseil pour notre cause, la cause de la liberté, qui est aussi, en fin de compte, la cause de la paix internationale.

126. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'entendre la véritable voix du peuple du Zimbabwe lors de la discussion de la question du Zimbabwe. Nous appuyons entièrement la décision du Conseil qui demande que les dirigeants Joshua Nkomo et Ndabaningi Sithole comparaisent devant vous [1604^{ème} séance]. Nous espérons que le Conseil tranchera au plus vite cette question.

127. Nous ne saurions terminer notre déclaration sans exprimer notre solidarité avec nos frères qui combattent en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et aussi avec nos frères noirs des Etats-Unis qui souffrent encore du même avilissement humain que celui qui s'est abattu sur l'Afrique dès le jour où l'esclavage a été instauré dans ce continent.

128. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une brève annonce à propos du film dont on

a parlé ce matin. Après la séance, un court film sur la Guinée (Bissau), intitulé *Témoignage*, sera projeté.

129. Je voudrais aussi annoncer, en ce qui concerne la réorganisation de la liste des orateurs, que le Secrétaire général de l'OUA, du fait d'une réception, devra partir un peu plus tôt. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai donc que le Conseil est d'accord pour lui permettre de prendre la parole maintenant et pour remettre à demain matin l'audition des deux orateurs qui restent.

130. Je donne la parole au représentant de la Belgique sur une motion d'ordre.

131. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Si j'ai bien compris votre intervention, monsieur le Président, certaines personnes qui doivent être entendues en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire le seront demain matin au lieu de ce soir ?

132. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : On m'informe que les deux représentants qui devaient prendre la parole maintenant s'exprimeront après les membres du Conseil demain matin.

133. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Je préférerais que les personnes qui doivent parler en vertu de l'article 39 soient entendues ce soir.

134. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Eu égard à l'observation présentée par le représentant de la Belgique, je demande l'avis du Conseil sur ce point.

135. M. GHALIB (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Avec tout le respect que je dois aux réserves exprimées par le représentant de la Belgique, je voudrais appuyer votre suggestion, monsieur le Président, car, en raison des explications que vous nous avez données, j'estime que nous devrions accepter votre proposition. C'est pourquoi je lance un appel à mon collègue le représentant de la Belgique pour qu'il retire sa proposition.

136. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Je me range à l'avis du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie, mais je désirerais tout de même que, dans ce cas, les déclarations des représentants qui seront entendus en vertu de l'article 39 soient séparées des interventions des membres du Conseil.

137. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'objections en ce qui concerne la réserve exprimée par le représentant de la Belgique, nous procéderons conformément à sa suggestion, c'est-à-dire que les déclarations des personnes qui seront entendues en vertu de l'article 39 seront séparées des interventions des membres du Conseil.

138. J'invite maintenant Son Excellence M. Diallo Telli à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

139. M. DIALLO Telli : En ce jour où le chef de la diplomatie de la République démocratique du Soudan

assume, outre la présidence du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, celle du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, il nous est particulièrement agréable, monsieur le Président, de vous renouveler les vœux amicaux et sincères que nous formons à l'OUA pour le plein succès de votre présidence, avec l'espoir fervent que, sous votre haute présidence, ce conseil prendra effectivement, dans l'intérêt solidaire de l'Afrique et de la communauté internationale, des décisions véritablement historiques en matière de décolonisation. De même, nos remerciements et notre appréciation vont également à votre prédécesseur, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République démocratique somalie, et à son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle a été décisif dans l'acceptation de l'invitation de l'OUA et la tenue de la présente session du Conseil de sécurité, ici, à Addis-Abeba, siège de notre organisation.

140. Au nom du secrétariat général de l'Organisation de l'unité africaine, je suis heureux de m'associer à toutes les éminentes personnalités africaines qui m'ont précédé pour souhaiter une chaleureuse bienvenue en Afrique aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et exprimer notre appréciation et notre gratitude pour la décision du Conseil d'accepter l'invitation de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à siéger en terre africaine pour trouver des solutions appropriées aux problèmes explosifs auxquels nous nous trouvons si dangereusement confrontés.

141. En prenant l'initiative d'inviter le Conseil de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine, fidèle interprète des aspirations des peuples africains et des graves préoccupations de leurs dirigeants, avait très clairement défini ce qu'elle entendait par cette initiative et ce qu'elle attendait de cette réunion du Conseil de sécurité en terre africaine, à savoir la mise en œuvre effective des nombreuses décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en matière de décolonisation, de lutte contre la discrimination raciale et d'élimination de la politique d'*apartheid*. C'est pourquoi les représentants africains ont offert à votre Conseil, depuis le début de ses travaux, une coopération que nous n'hésitons point à qualifier d'exceptionnelle à tous égards pour permettre que vos délibérations, dans l'intérêt commun et solidaire de l'Afrique et des Nations Unies, soient couronnées d'un succès à la hauteur des immenses espérances des peuples et des gouvernements africains.

142. En effet, par leurs déclarations solennelles devant vous, Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier et le Président en exercice de l'OUA, Son Excellence M. Moktar Ould Daddah, parlant au nom des 41 chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, vous ont, dès l'ouverture de cette session, offert une gamme étendue de propositions concrètes et de mesures pratiques, tant générales que particulières, toutes destinées à vous permettre de prendre vos responsabilités à l'égard de plus de 30 millions d'Africains victimes de l'occupation, de l'oppression et de l'humiliation imposées par les autorités coloniales et racistes du Portugal, de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Ces

propositions ont d'ailleurs été reprises par de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA dans les messages spéciaux qu'ils ont fait parvenir au Conseil. De même un nombre impressionnant de ministres des affaires étrangères, de représentants spécialement mandatés par leurs gouvernements respectifs, de porte-parole d'organes œuvrant à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs en faveur de la décolonisation, et de dirigeants des vaillants mouvements de libération nationale, qui écrivent souvent avec leur sang certaines des pages les plus glorieuses de l'histoire de notre continent, vous ont soumis de nombreuses propositions concrètes sur les mesures qu'il convient d'adopter en vue de trouver aux problèmes cruciaux qui font l'objet de vos délibérations des solutions justes et conformes aux intérêts solidaires de l'Afrique et de la communauté internationale.

143. Cependant, comme les membres du Conseil ont dû certainement le constater, en dépit de la diversité des formes d'expression, tous les orateurs africains se rejoignent, pour l'essentiel, sur un certain nombre de points importants qui, nous l'espérons, demeureront constamment présents à l'esprit de tous au moment où, individuellement, chaque membre de cet organe suprême de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil, collectivement, auront à tirer les conclusions de ces assises africaines, conclusions qui, seules, détermineront le succès que nous appelons de tous nos vœux ou l'échec aux conséquences incalculables que nous avons tant de sérieuses raisons de redouter.

144. En premier lieu, les orateurs africains sont unanimes à dire clairement que ce que l'OUA, ses dirigeants et les peuples africains attendent de la présente réunion de votre Conseil, ce ne sont ni des pétitions de principe, ni de nouvelles déclarations classiques vite oubliées, encore moins des résolutions pleuses traditionnelles, mais bien des solutions concrètes aux problèmes dont le Conseil est saisi, qui soient conformes aux principes de la Charte et susceptibles d'application immédiate ou à bref délai. Ce vœu des peuples et des gouvernements africains est parfaitement réalisable; cela ne dépend que de la volonté politique des membres du Conseil, et particulièrement de la nature et du degré de coopération des membres permanents.

145. En second lieu, il ressort clairement des interventions des dirigeants africains et des représentants authentiques des peuples en lutte pour leur libération, sur la base de l'expérience décevante du passé et compte dûment tenu de l'inefficacité de tant d'efforts louables déployés par divers organes de l'Organisation des Nations Unies voués à l'échec parce que sans autorité ni moyens, qu'il est indispensable de sortir des voies routinières du passé. Il est devenu clair désormais que l'efficacité de l'action des Nations Unies en matière de décolonisation, de lutte contre la discrimination raciale et l'*apartheid*, dépend de l'action directe du Conseil de sécurité, et plus particulièrement de celle de ses membres permanents qui, seuls, possèdent à la fois l'autorité et les moyens politiques, diplomatiques, économiques et militaires pour la mise en œuvre des décisions de l'Organisation des Nations Unies. Cette prise en charge directe par le Conseil de sécurité de l'application de toutes initiatives et de toutes résolutions ainsi que de

toutes décisions de l'Organisation en matière de décolonisation est sans aucun doute l'élément nouveau et important qui se dégage de la voix unanime des représentants africains répercutant auprès de vous le cri de détresse et les appels à la justice des millions de leurs frères et sœurs qui gémissent encore sous le joug de la domination coloniale et raciste en Afrique australe et dans les colonies portugaises.

146. Si le Conseil de sécurité accepte de jouer ce rôle actif, non seulement au niveau de la décision mais aussi et surtout au niveau de l'exécution et du contrôle de toutes les décisions en matière de décolonisation, alors — et alors seulement — l'Organisation des Nations Unies aura trouvé l'unique voie pour assumer ses responsabilités politiques et morales et aura justifié les immenses espérances placées en elle par les peuples et les gouvernements de ce continent. Une telle transformation radicale — qui restituerait au Conseil son prestige et son autorité réels d'organe suprême de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine de la décolonisation, si intimement lié à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde — placerait l'ensemble du problème de la décolonisation dans un contexte nouveau. S'il en était ainsi, les espoirs les plus optimistes seraient alors permis. C'est ainsi que le Conseil pourrait assumer pleinement ses obligations découlant de la Charte et, usant de la gamme des moyens prévus par celle-ci, trouver aisément les voies et moyens de sortir l'action de décolonisation des Nations Unies de l'impasse actuelle et, de ce fait même, d'ouvrir dans ce domaine capital la nouvelle ère d'action positive que les Africains appellent de tous leurs vœux.

147. Dans un tel contexte, s'agissant de la Namibie, le Conseil de sécurité, bénéficiant de la pleine coopération de ses membres permanents, trouverait aisément les voies et moyens de prendre effectivement en charge l'administration du Territoire pour permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. De même, et dans les mêmes conditions, le Conseil pourrait mettre fin, par des actions appropriées, au martyre de 5 millions de Rhodésiens livrés pieds et poings liés à une poignée de colons britanniques et aider activement le Royaume-Uni à sortir de l'impasse actuelle résultant de l'échec patent de sa politique rhodésienne et à réaliser l'impérieuse nécessité d'associer intimement la majorité africaine à toute solution véritable de la grave crise actuelle. A cet égard, le Conseil de sécurité pourrait aider le Gouvernement du Royaume-Uni, puissance administrante, à organiser une conférence constitutionnelle avec les représentants authentiques du peuple du Zimbabwe, hors de l'atmosphère empoisonnée de Rhodésie et en un lieu offrant toutes les garanties en vue de discussions sérieuses afin de permettre à l'ensemble du peuple rhodésien d'exercer, librement et sur la base de la règle de la majorité, son droit imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance. Cette solution — préconisée par le Président en exercice de l'OUA et appuyée par de nombreux orateurs — pourrait, à elle seule, créer un climat nouveau et accélérer grandement le processus de décolonisation en Afrique.

148. En ce qui concerne les graves situations prévalant en Afrique du Sud et dans les colonies portugaises, il n'y a

aucun doute que le Conseil de sécurité, pleinement conscient des graves menaces à la paix et à la sécurité internationales que comportent ces situations et décidé à prendre désormais toutes ses responsabilités en matière de décolonisation, trouverait, dans les nombreuses propositions formulées par les divers orateurs, les voies et moyens de ramener à la raison les Gouvernements portugais et sud-africain, dont l'unique atout a résidé jusqu'ici dans le manque de volonté politique de certaines grandes puissances, membres du Conseil de sécurité, se manifestant sous forme d'assistance politique, diplomatique, économique, financière et militaire. Ainsi, dans l'intérêt commun de l'Afrique et de la communauté internationale, le Conseil permettrait aux millions d'Africains qui gémissent encore sous le joug du colonialisme portugais et des régimes inqualifiables de l'*apartheid* sud-africain et rhodésien de retrouver le chemin de la liberté, de l'honneur et de la dignité.

149. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, de la justice et du développement normal du continent africain, le Conseil de sécurité ne devrait point hésiter, face à l'arrogance et à l'entêtement des Gouvernements portugais et sud-africain, à leur imposer — au besoin par des moyens appropriés — des camisoles de force diplomatiques pour les mettre hors d'état de bafouer davantage l'autorité politique et morale de l'Organisation des Nations Unies, de violer si gravement en Afrique les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de continuer leur politique d'exploitation, d'oppression et d'humiliation, susceptible de conduire à brève échéance à une guerre raciale aux conséquences redoutables à tous égards.

150. Enfin, à l'extrême limite et en désespoir de cause, si les Gouvernements portugais et sud-africain résistaient à toutes les décisions et mesures pacifiques préconisées par l'Afrique dans le Manifeste de Lusaka⁵ ainsi qu'aux décisions supplémentaires que pourrait dégager le Conseil de sécurité à l'issue de ses présentes délibérations. Il resterait au Conseil le recours aux sanctions politiques, économiques et militaires prévues au Chapitre VII de la Charte, dont en particulier la suspension de ces deux gouvernements de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'ils se conforment aux impératifs de la décolonisation et mettent fin à leurs crimes, à leur agression et à leur politique de génocide en Afrique.

151. Certes, le réalisme le plus élémentaire oblige à reconnaître que, même dans la meilleure des hypothèses — celle où le Conseil de sécurité, répondant à l'appel de l'Afrique, accepterait, conformément à ses responsabilités découlant de la Charte, de jouer le rôle déterminant d'organe d'exécution et de contrôle des décisions en matière de décolonisation —, il faudra nécessairement un certain temps pour que soient résolus les graves problèmes et les méfaits résultant du colonialisme et du racisme en Afrique. Aussi, dans la période transitoire et avant que les

populations africaines recouvrent la plénitude de leurs droits souverains, est-il vivement souhaitable que le Conseil reconnaisse explicitement au cours de la présente session, à l'instar de l'Assemblée générale, la légitimité de la lutte de libération nationale et, tirant les conclusions naturelles qui en découlent, intensifie son assistance financière, matérielle et autre aux mouvements de libération nationale en Afrique.

152. A cette fin, le Conseil de sécurité devrait commencer par inviter les institutions spécialisées des Nations Unies à intensifier, chacune dans le domaine de sa compétence, leur assistance aux réfugiés africains, aux mouvements de libération nationale et à toutes les victimes de l'occupation coloniale et de l'oppression raciale en Afrique. Le Conseil devrait en particulier insister pour que les institutions spécialisées, dépassant le cadre de l'assistance symbolique, réservent effectivement une proportion importante de leurs budgets respectifs à l'assistance indispensable à toutes les victimes de l'exploitation coloniale et de l'oppression raciale en Afrique. Cette assistance des institutions spécialisées, déjà recommandée par l'Assemblée générale, pourrait être judicieusement complétée par le Conseil de sécurité s'il prenait en considération les propositions du Président en exercice de l'OUA tendant à la création d'un fonds spécial et substantiel des Nations Unies destiné à aider d'abord à la libération puis à la reconstruction nationale des territoires ravagés par le pillage colonial. Un tel fonds d'assistance, matérialisant plus concrètement la solidarité internationale en faveur des victimes de la domination coloniale et de l'oppression raciale en Afrique, constituerait sans aucun doute une contribution majeure de la présente session du Conseil de sécurité et répondrait largement aux espérances des peuples et des dirigeants africains.

153. Toujours dans le cadre de cette assistance renforcée des Nations Unies en faveur de la décolonisation, le Conseil de sécurité pourrait, par tous les moyens à sa disposition et au besoin en faisant des recommandations appropriées à cet effet à l'Assemblée générale, inviter tous les Etats à participer activement à l'alimentation tant du fonds spécial du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique que du Fonds d'assistance de l'OUA, créé récemment au niveau de notre secrétariat général pour la solution des problèmes d'ordre humanitaire, économique, social et culturel en faveur des réfugiés et des populations des régions libérées des territoires sous domination étrangère.

154. Ces diverses mesures d'assistance de la communauté internationale, renforçant les efforts similaires de l'OUA, seraient, à n'en pas douter, de nature à influencer favorablement la situation en Afrique australe et à hâter le processus d'élimination du colonialisme et du racisme. De même, le Conseil de sécurité, en coopération avec l'OUA, pourrait appuyer par tous les moyens appropriés la publicité nécessaire sur la lutte de libération nationale en renforçant substantiellement les moyens mis à cette fin à la disposition du Secrétaire général dans le cadre des activités normales du Service de l'information du Secrétariat de l'ONU.

155. Il est bien d'autres mesures pratiques et concrètes que le Conseil de sécurité pourrait prendre d'ores et déjà

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

dans le cadre de la nouvelle politique dynamique en faveur de la décolonisation. C'est ainsi qu'il pourrait et devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter sur tous les fronts de guerre coloniale les violations flagrantes des conventions internationales sur le traitement des prisonniers de guerre en reconnaissant explicitement l'état de guerre qui existe actuellement dans les colonies portugaises, en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud. En outre, le Conseil de sécurité devrait mettre sur pied sans délai un comité de vigilance ayant pour mission de veiller à la mise en application de toutes les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'arrêt effectif des livraisons d'armes et d'équipement permettant au Portugal et à l'Afrique du Sud de continuer leurs répressions et leurs guerres de génocide contre les populations africaines sous leur domination.

156. La tenue de la présente réunion du Conseil de sécurité en Afrique étant en soi un acte important de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, nous suggérons formellement que le Conseil, à l'instar de l'Assemblée générale, décide, dans un souci d'efficacité accrue, d'institutionnaliser dans le domaine de la décolonisation sa coopération avec l'OUA, pour laquelle l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en Afrique a été dès sa création et demeure aujourd'hui plus que jamais la priorité des priorités. En tout cas, le secrétariat général de l'OUA, s'il en était requis, n'épargnerait aucun effort ni aucun sacrifice pour coopérer sans réserve avec le Conseil de sécurité dans tout ce qu'il pourrait entreprendre de positif et de concret en faveur de la décolonisation.

157. Nous estimons, pour notre part, que cette coopération n'est pas seulement utile mais qu'elle s'impose comme une nécessité vitale, car il est évident qu'il ne saurait être question de libérer l'Afrique sans les Africains et que l'OUA, en tant qu'instrument privilégié de coopération interafricaine, est l'alliée naturelle de toute organisation désireuse d'œuvrer efficacement sur le continent africain et en faveur des Africains. Nous souhaitons vivement de ce fait qu'un renforcement sérieux de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA dans le domaine capital de la décolonisation et de l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid* soit l'un des résultats importants de cette première réunion du Conseil en terre africaine.

158. C'est un fait que tous les orateurs sans exception qui ont participé jusqu'ici aux présentes délibérations ont mis l'accent sur la nécessité vitale, pour les Nations Unies comme pour l'Afrique, de faire en sorte que cette réunion du Conseil de sécurité soit couronnée de succès. Certes, la réalisation d'un tel vœu n'est point impossible. Cependant, cela demande de tous, et surtout de certains membres du Conseil, des efforts sérieux, un nouvel examen lucide et conséquent des attitudes antérieures, et de véritables actes de courage. En tout cas, en dépit de l'extrême détérioration de la situation et de l'effervescence qui prévaut en Afrique australe et dans les colonies portugaises, le Conseil de sécurité, à la seule condition de faire preuve d'imagination, d'audace et de sagesse, peut encore prévenir des conflagnations aux conséquences imprévisibles. Mais, pour nous tous, le temps est compté; il faut agir, et agir sans délai, pour

éviter le pire. Pour sa part, l'Organisation de l'unité africaine demeure entièrement disponible pour coopérer pleinement avec le Conseil dans la recherche des voies et moyens qui permettront d'éteindre les incendies allumés çà et là par les colons aveuglés par la haine, les préjugés et des considérations mesquines d'intérêts matériels à court terme.

159. En tout cas, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il serait tragique pour l'Afrique certes, mais encore plus tragique pour les Nations Unies en général et pour le Conseil de sécurité en particulier, que cette réunion du Conseil en Afrique soit un échec par suite du manque de volonté politique ou du refus obstiné et aveugle de prendre certaines responsabilités face aux impératifs de l'heure. Pour éviter une si redoutable issue, les membres du Conseil seraient bien avisés de méditer les sages paroles de sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier, qui a rappelé ici même, à l'occasion de l'ouverture solennelle de cette session [162^{ème} séance], la fin prématurée et honteuse de la Société des Nations, faute d'avoir pu respecter ses principes et ses objectifs et d'avoir renoncé, par complicité, à se ranger du côté du droit et de la justice, favorisant ainsi les premiers actes d'agression du fascisme naissant. Comment ne pas voir, dans ce domaine de la décolonisation, de troublantes similitudes qui font devoir à tous ceux qui tiennent, comme nous, aux Nations Unies de tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

160. Notre conviction profonde est que l'intérêt solidaire de l'Afrique et de la communauté internationale exige de vous, messieurs les membres du Conseil, le succès de vos présentes délibérations en terre africaine. Quoi qu'il en soit votre présente session marquera — a déjà marqué — un tournant décisif en matière de décolonisation. La question que nous nous posons et dont nous attendons de vous la réponse adéquate est celle de savoir si votre Conseil sera à la hauteur des exigences de l'heure ou si cette session confirmera l'impuissance tragique de l'Organisation des Nations Unies.

161. Des espérances, peut-être exagérées, ont été placées par les peuples africains et leurs dirigeants dans la présente session du Conseil. Il importe, néanmoins, que ce fait capital soit constamment présent à vos esprits. Pour notre part, nous avons certes confiance, ce qui ne doit en rien diminuer notre devoir de ne pas vous taire nos vives appréhensions. Nous souhaitons, dans votre intérêt et dans celui du Conseil, que les conclusions de vos débats prouvent que l'OUA a eu raison de prendre l'initiative de vous inviter en Afrique, que l'Assemblée générale a eu raison d'approuver à la quasi-unanimité cette initiative, et enfin que le Conseil a eu raison de tenir, pour la première fois en Afrique, une série de réunions consacrées à l'examen, en vue de solutions concrètes et pratiques, d'un des foyers les plus importants de tension internationale, d'injustices et de crimes.

162. C'est dans ce contexte de fervente espérance et de sincère appréhension qu'au nom de l'Organisation de l'unité africaine nous vous renouvelons nos vœux ardents pour que cette première réunion du Conseil de sécurité en Afrique, tant et tant de fois qualifiée d'historique, le soit effectivement pour votre honneur, pour celui de l'Organisation des

Nations Unies et pour le bien de l'Afrique, pour qu'elle soit effectivement historique par la nature, la qualité, l'audace et l'opportunité des décisions et des conclusions qui vont couronner vos délibérations.

163. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Diallo Telli des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays et je suis certain d'exprimer ce faisant les sentiments de la délégation somalie à propos des compliments qu'il a bien voulu lui adresser.

164. Je crois savoir que le représentant de la Guinée tient à nous donner quelques informations concernant le film qui va nous être présenté après la séance. Je lui donne donc la parole.

165. **M. TOURE** (Guinée) : En effet, dans le cadre de l'information que nous avons voulu fournir ce matin, j'aimerais porter à l'attention du Conseil les quelques détails suivants concernant ce film, qui est très succinct et qui est intitulé "Témoignage". C'est un film tiré du programme "Point et contrepoint" de la radiodiffusion-télévision française. Il a été tourné par l'Office de radiodiffusion-télévision française en 1970. Une équipe de cinéastes s'est rendue du côté portugais, invitée par le Gouvernement portugais. L'autre partie du film a été réalisée en Guinée (Bissau), du côté des combattants de la liberté, et comporte donc toutes les scènes qui ont été prises sur le vif, sur les lieux mêmes des combats.

166. Comme on devait s'y attendre, le film, qui a été réalisé dans un ensemble et dans l'esprit de "Point et contrepoint", a été rejeté par le côté portugais pour des raisons que les membres du Conseil peuvent aisément deviner.

167. Le parti africain de l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (PAIGC) a donc racheté l'ensemble du film dans sa version complète -- la partie prise du côté portugais et celle prise du côté des combattants de la liberté. Mais, pour ne pas soumettre le Conseil à une séance très longue, nous avons estimé nécessaire de limiter la projection de ce film à la seule partie réalisée du côté des combattants de la liberté. Le film que vous aurez l'occasion de voir tout à l'heure ne vous présentera donc que l'aspect relatif aux combattants de la liberté.

168. J'ai tenu à vous fournir ces explications, qui sont peut-être nécessaires avant la projection du film.

169. **M. KOSCIUSKO-MORIZET** (France) : Je voudrais simplement remercier l'ambassadeur de Guinée de ses explications, et je ne peux que constater que, l'Office de radiodiffusion-télévision française étant un organe qui dépend du Gouvernement français, ce qu'il en a dit montre que la France est plus libérale que M. Cabral ne le laissait entendre ce matin [*1632ème séance*].

La séance est levée à 18 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودرر التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
